

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SYDELON DU 29 JUIN 2016

A 19H10 **AU SYDELON**

(I A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ) LE COMITE SYNDICAL.

réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET

Membres élus: 20 En activité: 20 Membres présents: 13

Membres ayant donné procuration: 3

Membres absents excusés: 4

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et dix minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 21 juin 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, Mme BUHAJEZUK et M. DE LAZZER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU VAL DE FENSCH

: M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES et

Mme SPERANDIO (suppléante).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES.

Etaient absents (avec procuration):

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI donne procuration à M. JURCZAK.

: M. TARILLON donne procuration à M. MEDVES.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES TROIS FRONTIERES

: M. TRITZ donne procuration à M. TINNES.

Etaient absents excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE

: M. PERLATI, M. FERRERO, M. SLENDZAK et M. FISCHER.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 0 7 JUIL. 2016

Publiée le .0.7/07/2016 Notifiée le

Hayange, le 0.6107.120.16 Le Directeur Général des Services, par délégation du Président.

I rue de Wendel 3.P. 20176

57705 HAStephanie SIEBERT

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2016-11 : Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2016

Décisions du Président

Délibération N°2016-12:

Décision modificative n°1

Délibération N°2016-13:

Régularisation des participations 2015 des structures membres liées aux

prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et

assimilés

Délibération N°2016-14:

Convention de reprise des papiers du SYDELON

Délibération N°2016-15:

convention de groupement de commandes entre le SYDELON et ses

membres en vue de l'acquisition de lombricomposteurs et de souches de

Délibération N°2016-16:

Indemnité de conseil allouée au comptable du SYDELON

Délibération N°2016-17:

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public

d'élimination des déchets

Délibération n°2016-11

Objet : adoption du procès-verbal du comité syndical du 6 avril 2016

Le comité syndical:

adopte le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 avril 2016.

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2016 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2016-03

le 27 avril 2016

DECIDE : de signer la convention de mise à disposition des locaux consentie par le SMiTU et de valider les conditions financières de cette mise à disposition.

DECISION 2016-04

le 28 avril 2016

DECIDE: d'accepter l'offre de la société ORTHEMIS Environnement pour un montant de 48 750 € HT.

DECISION 2016-05

le 27 avril 2016

DECIDE : de signer l'avenant n°A-2016/001 au marché de prestations de service en vue du transport des déchets issus des déchèteries du SYDELON et de valider les conditions financières de cet avenant.

DECISION 2016-06

le 28 avril 2016

DECIDE : d'accepter l'offre de reprise du papier « équilibre » de la société NORSKE SKOG.

DECIDE: de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux consentie par le SMiTU et de valider les conditions financières de cette mise à disposition.

DECISION 2016-08

le 30 mai 2016

DECIDE: de signer l'avenant n°1 à la convention de prestation de services.

Délibération n°2016-12

Objet: Décision modificative nº1

Le comité syndical:

vote les crédits de la décision modificative n° 1 selon le tableau ci-dessous.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES | | | | | | |
|------------------------------------|---------|---|-----------|--|--|--|
| Chapitre | Article | Intitulé | Montant | | | |
| 011 | 611 | Contrats de prestations de services | -500,00 € | | | |
| 042 | 6811 | Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 500,00 € | | | |
| | 0 € | | | | | |

| | | SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
|----------|---------|--|---------------|--|--|--|--|--|
| DEPENSES | | | | | | | | |
| Chapitre | Article | Intitulé | Montant | | | | | |
| 20 | 2031 | Frais d'études | 20 000,00 € | | | | | |
| 23 | 2315 | Installations, matériels et outillage techniques | - 20 000,00 € | | | | | |
| 23 | 2315 | Installations, matériels et outillage techniques | 500,00 € | | | | | |
| 23 | 2315 | Installations, matériels et outillage techniques | 14 000,00 € | | | | | |
| | | 14 500,00 € | | | | | | |
| | | RECETTES | | | | | | |
| Chapitre | Article | Intitulé | Montant | | | | | |
| 040 | 28031 | Amortissements Frais d'études | 500,00 € | | | | | |
| 13 | 1388 | Autre Subvention d'investissement Ademe | 14 000,00 € | | | | | |
| | | 14 500,00 € | | | | | | |

Les ajustements apportés concernent pour la section d'investissement:

- le complément du montant de l'étude relatif au transport, traitement et valorisation des déchets (cabinet ORTHEMIS),
- le complément des amortissements et finalisation du montant de la subvention de l'Ademe.

Délibération n°2016-13

Objet: régularisation des participations 2015 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical:

 régularise la participation 2015 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

| Membres | Appel à Participation 2015 | Recettes liées à la valorisation 2015 | Factures 2015 | Montant de la régularisation à effectuer ou à percevoir par le SYDELON: (participation + recettes – factures 2015) | |
|---------|-------------------------------|--|----------------|--|--|
| CAVF | 4 138 175.00 € | 174 742.75 € | 4 118 656.58 € | 194 261.17 € | |
| CCCE | 1 179 396.00 € | 31 134.39 € | 1 225 013.14 € | -14 482.75 € | |
| CAPFT | 3 330 603.00 € | 113 746.20 € | 3 411 619.69 € | 32 729.51 € | |
| TOTAL | 8 648 174.00 € | 319 623.34 € | 8 755 289.41 € | 212 507.93 € | |

Délibération n°2016-14

Objet : convention de reprise des papiers du SYDELON

Le comité syndical:

 autorise le Président à signer le contrat de reprise du papier avec la société NORSKE SKOG, ainsi que toute pièce y afférente.

Délibération n°2016-15

Objet : convention de groupement de commandes entre le SYDELON et ses membres en vue de l'acquisition de lombricomposteurs et de souches de vers

Le comité syndical:

- approuve le principe d'une convention de groupement de commandes avec ses membres pour la passation du marché public d'acquisition de lombricomposteurs,
- ajoute à l'article 4 de la convention les termes suivants :
 « La participation financière du SYDELON à ce groupement de commandes est de 10% »,
- approuve la convention telle que proposée,

- autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces y afférents,
- autorise les dépenses y afférentes.

Délibération n°2016-16

Objet : indemnité de conseil allouée au comptable du SYDELON

Le comité syndical:

- demande le concours du Trésorier Principal du SYDELON pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- accorde l'indemnité de conseil au taux maximum de 100% par an et pour la durée du mandat,
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- vote les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°2016-17

Objet : rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le comité syndical:

- émet un avis favorable quant au rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- prend acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55.

Hayange, le 0 6 JUIL. 2016

Le Président

Siège: 1 rue de Wendel 8.P. 20176 57705 HAYANGE CEDEX MIC

5